

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 10/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

L'an deux mil vingt trois, le dix sept janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 19

Secrétaire : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE.

**OBJET : Cession d'un terrain à la société GMLJM de La Chapelle-Hareng**

Monsieur le Maire informe le conseil que la société GMLJM de la Chapelle-Hareng souhaite acquérir une partie des parcelles situées rue des Métiers et cadastrées AH 82 - AH 147 et AH 151 pour une surface de 2060 m<sup>2</sup> au prix de 28 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide (par 19 Voix Pour) :**

- d'autoriser la cession d'une partie des parcelles cadastrées AH 82 - AH 147 et AH 151 d'une emprise de 2060 m<sup>2</sup> environ à la SARL GMLJM pour le montant de 28 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la cession de ce bien et à signer tous documents,
- dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de  
EVREUX et publication par voie  
d'affichage le 20/01/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance,  
Mme Marie-Françoise  
LARROQUELLE.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

